



# Master Arts Parcours Sciences de l'art

**Diplôme** Master

**Domaine d'étude** Arts, Lettres, Langues

**Mention** Arts

**Parcours** Sciences de l'art

## Objectifs

En master, chaque étudiant définit une thématique de recherche qui lui appartient en propre et bénéficie de l'encadrement régulier d'un directeur de recherche. Parallèlement à cela, il continue à développer ses compétences dans des domaines plus larges, par le biais de séminaires diversifiés.

Au sein du parcours « Sciences de l'art », l'étudiant est plus précisément amené à questionner un corpus précis d'œuvres contemporaines afin d'en dégager les formes et les enjeux esthétiques ou sociaux. Le travail de recherche s'appuie sur l'identification de sources, un ensemble de lectures et la mise en place d'une méthodologie.

Les étudiants se trouvent ainsi préparés aux métiers de la recherche, de l'enseignement, de la critique ou de la médiation artistique.

## Pour qui ?

### Conditions d'admission

- > Être titulaire d'une licence Arts Plastiques pour le M1.
  - > Être titulaire d'un master 1 Arts Plastiques pour le M2.
  - > L'admission est également soumise à l'approbation par un directeur de recherche d'un projet personnel de recherche.
  - > Des étudiant-e-s d'autres spécialités peuvent être admis sur dossier.
- > Préparer sa candidature en master



# Compétences

---

Mener une recherche de façon autonome dans un domaine artistique ciblé (arts plastiques, sciences de l'art, design, arts numériques)

Construire un cours ou une séance de médiation

Utiliser des logiciels spécifiques à la PAO, CAO et DAO

Concevoir et mettre en scène des projets artistiques

Concevoir et réaliser des objets artistiques : design, sculptures, dessin et gravure...

Produire des images photographiques

Créer et réaliser des supports de communication

Maîtriser les outils bureautiques et informatiques

Prendre la parole en public pour présenter ses projets

## Et après ?

---

### Débouchés

Le Master a pour vocation de former des professionnels de l'éducation, de l'animation, de la médiation, de la recherche, de la création dans le champ des arts.

Ceux-ci peuvent s'insérer dans des secteurs d'activités tels que :

- > La fonction publique d'état et territoriale et institutions liées aux arts (musées, centres d'arts, services culturels des collectivités territoriales)
- > Les galeries d'art, agences de communication, agences de publicité, studios de post-production...